

Patrimoine religieux : imaginer de nouveaux usages pour les églises communales

Analyse

En France, la diminution de la pratique religieuse et l'urgence de l'entretien du patrimoine incitent à ouvrir les églises communales à de nouveaux usages au service du bien commun. Un colloque était organisé sur ce thème, vendredi 2 juin au Sénat, par l'Institut Pèlerin du patrimoine.

- Élodie Maurot,
- le 02/06/2023 à 18:15
- Modifié le 02/06/2023 à 19:02

réservé aux abonnés

Lecture en 4 min.

L'église de la commune d'Eze, dans les Alpes maritimes. S4SVISUALS/STOCK ADOBE

« Grand conseil des communes de France », le Sénat a accueilli, vendredi 2 juin, un colloque portant sur un sujet qui les préoccupe : l'avenir des églises communales. Sous le haut parrainage de Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission de la culture du Sénat, l'Institut Pèlerin du patrimoine (1) a proposé une riche matinée de réflexion autour de l'ouverture des églises - toujours affectées au culte - à de nouveaux usages [au service du bien commun](#).

« L'enjeu est simple, il y a 2 500 à 5 000 églises sur 40 000 menacées d'abandon, de ventes ou de destruction d'ici à 2030, si rien n'est fait au-delà du culte », a indiqué en introduction Samuel Lieven, directeur de la rédaction du *Pèlerin*. « On ne peut sauver un édifice que si on arrive à l'ouvrir », a plaidé en écho Benoît de Sagazan, président de l'Institut Pèlerin du patrimoine.

À lire aussi [Patrimoine : faut-il se résoudre à détruire certaines églises ?](#)

Aujourd'hui, la raréfaction des fidèles, la sécularisation et les tensions sur les finances publiques semblent avoir fait évoluer les mentalités. Coauteur d'un récent rapport d'information sur l'état du patrimoine religieux (2) qui recommandait notamment « l'usage partagé des édifices cultuels », le sénateur [Pierre Ouzoulias](#) a été surpris par « la réception très bonne » de ce travail. « C'est le signe que le fruit était mûr et que les blocages des années 1980-1990 sont dépassés, a-t-il constaté. Sur la nécessaire resocialisation de ces édifices, tout le monde est désormais d'accord ».

Un besoin de rassemblement

Pour élargir le champ des possibles, plusieurs intervenants ont invité à considérer le passé. « *Dans le temps, des usages - certes moins variés - ont toujours existé, cela aide à dédramatiser* », a pointé le père Gautier Mornas, directeur du département Art sacré de la Conférence des évêques de France (CEF). L'historien Jean-Paul Deremble a, lui, rappelé que, dès l'Antiquité, le christianisme avait assumé une fonction de rassemblement au sein de la Cité, en investissant la forme architecturale de la basilique. « *Aujourd'hui, le christianisme a plus de difficulté à assumer ce besoin de rassemblement, mais ce n'est pas parce qu'il y a moins de monde dans les églises que ce besoin de rassemblement a disparu* », a souligné l'historien.

À lire aussi [Des sénateurs plaident pour un « usage partagé » des édifices culturels](#)

Restent à imaginer les « *usages compatibles avec le culte* », expression que le père Mornas a indiqué préférer à celles d'« *usages partagés* » ou « *usages mixtes* », car elle reconnaît le culte comme « *usage premier* ». Il a annoncé que la CEF allait lancer très prochainement des « *États généraux du patrimoine religieux en France* » pour répondre à cette « *question difficile* ».

« Tout ce qui élève l'humanité »

« *On peut d'ores et déjà considérer qu'est compatible avec le culte tout ce qui élève l'humanité, l'aide à grandir, à porter son regard plus loin et plus haut* », a posé Gautier Mornas, envisageant cette définition comme « *un tamis* » pour évaluer des initiatives dans des champs très divers : culturel, éducatif, touristique, caritatif, solidaire - et notamment « *l'écologie solidaire* ». Interrogé sur la possibilité d'un partage des églises par d'autres cultes, il a répondu que cette idée ne lui paraissait « *pas compatible* » avec la consécration des édifices. « *Je ne suis par ailleurs pas persuadé que les autres cultes seraient disposés à venir célébrer dans des églises* », a-t-il ajouté.

À lire aussi [Une église est-elle un lieu sacré ?](#)

À côté de la présentation de nombreuses initiatives positives - Jeunes ambassadeurs du patrimoine (JAP), Réseau église ouverte en France, « Le plus grand musée de France » -, Armelle Dallibert, attachée de conservation au département du Calvados, qui compte plus de 950 églises, a relevé de multiples difficultés : nouvelles intercommunalités qui comptent « *parfois 10, 14 et jusqu'à 25 clochers* », manque de bénévoles pour ouvrir les églises, difficultés d'avoir des réponses claires de l'affectataire, réactions parfois hostiles du clergé...

« *Nous sommes aujourd'hui en échec et il se développe une incompréhension et un sentiment d'injustice* », a-t-elle indiqué, en soulignant que les églises sont « *encore pensées pour les pratiquants* ». « *Pourtant, c'est maintenant que tout se joue et qu'il faut faire entrer ce patrimoine dans le XXI^e siècle* ».

Plusieurs intervenants ont souligné combien la loi de 1905 a protégé, malgré tout, le patrimoine religieux en France, « *mais ce patrimoine est fragile. C'est le moment d'agir* », a souligné Bertrand de Feydeau, vice-président de la Fondation du patrimoine. Il a invité à privilégier « *la qualité* » des projets, à « *travailler l'esprit du lieu* », à favoriser « *la concertation* » et à éviter les nouveaux usages « *désordonnés* » qui peuvent porter « *un risque de lassitude assez rapide* ».

En conclusion, la sénatrice Catherine Morin-Desailly a plaidé de manière volontariste pour une nouvelle étape de « *la décentralisation du patrimoine* » et pour que tous les leviers politiques et institutionnels en France soient actionnés en faveur de cette cause commune. Elle a aussi appelé l'Europe à « *prendre ses responsabilités* ». « *Au mettre titre qu'elle finance ses routes, ses transports, l'énergie, elle doit s'intéresser au patrimoine religieux qui fait l'identité de l'Europe et sa grande richesse, notamment touristique* ». Avec 500 000 édifices religieux sur le continent et une sécularisation croissante, la question du patrimoine religieux est d'ors et déjà un défi commun.

Le patrimoine religieux en France

Il n'existe pas en France d'inventaire complet du patrimoine religieux. D'après l'Observatoire du patrimoine religieux, la France pourrait compter jusqu'à 100 000 édifices religieux, tous cultes confondus, actifs et inactifs.

On recense plus de 40 000 édifices affectés au culte et appartenant à des collectivités publiques, principalement des communes. Dans leur quasi-totalité, ces édifices sont de culte catholique.

Seulement 15 000 édifices religieux ou d'origine religieuse bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques. Les deux tiers appartiennent aux communes.

(1) Lié à l'hebdomadaire *Pèlerin*, édité par le groupe Bayard (également éditeur de *La Croix*)

(2) Avec Anne Ventalon, rendu le 6 juillet 2022

À découvrir [Père Gautier Mornas : « L'Église va lancer des états généraux du patrimoine religieux »](#)